

Bulletin d'histoire politique

À propos de Les Réformistes d'Éric Bédard : Réformistes et séguinisme

Félix Bouvier

Pierre-Stanislas Bédard, la crise de 1810 et les débuts de la démocratie parlementaire
Volume 19, numéro 3, printemps 2011

URI : id.erudit.org/iderudit/1056000ar
<https://doi.org/10.7202/1056000ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique et VLB éditeur

ISSN 1201-0421 (imprimé)
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bouvier, F. (2011). À propos de Les Réformistes d'Éric Bédard : Réformistes et séguinisme. *Bulletin d'histoire politique*, 19(3), 181–190.
<https://doi.org/10.7202/1056000ar>
Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2011

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

À propos de *Les Réformistes* d'Éric Bédard : Réformistes et séguinisme

FÉLIX BOUVIER

Université du Québec à Trois-Rivières

Introduction

J'ai lu avec grand intérêt la thèse d'Éric Bédard sur les Réformistes¹ et en particulier son troisième chapitre, « S'occuper de ses affaires », basé essentiellement sur l'économie au Bas-Canada au temps de l'Union, c'est-à-dire après 1840. Par-delà plusieurs aspects intéressants, ce qui m'a particulièrement interpellé au long de ce manuscrit est la volonté de l'auteur de se positionner par rapport à l'École historique de Montréal², ou plutôt de tenter de positionner cette école de pensée quant aux Réformistes. Maurice Séguin étant le maître à penser de l'école néo-nationaliste évoquée³, il m'est apparu important de situer quelques aspects de sa pensée au regard tout particulièrement de la période historique étudiée par Bédard. Il apparaît d'autant plus utile de le faire que le nom du grand historien que fut et qu'est toujours Maurice Séguin n'est pas même évoqué dans cette étude néanmoins étoffée et faisant preuve d'érudition à plusieurs égards. Cette absence du nom de Maurice Séguin est confirmée par l'index en fin de volume⁴, bien que son livre, *L'idée d'indépendance au Québec, genèse et historique*, fait partie des ouvrages cités⁵.

Perceptions relatives à l'École historique de Montréal

Dès les débuts du chapitre premier, le ton est donné. L'influence qu'aurait eue l'École historique de Montréal est présentée par l'auteur comme déterminante dans une perception qui serait largement répandue depuis un

demi-siècle quant à comprendre que « LaFontaine et les réformistes sont tombés dans l'oubli ou ont été présentés comme de cupides parvenus »⁶. Ainsi, l'ensemble des néo-nationalistes québécois de la seconde portion du xx^e siècle « ne se reconnaissent guère dans l'action de LaFontaine et des réformistes. En acceptant l'union des deux Canadas en 1840, les réformistes n'avaient-ils pas cautionné la conquête britannique de 1760 ? »⁷.

Ce n'est pas falsifier véritablement la pensée de Séguin que de présenter les choses ainsi, mais cela mérite toutefois un traitement nettement plus élaboré puisque qu'il s'agit d'une prémisse comparative historiographique de base quant à l'étude qui s'amorce alors. C'est ce que nous allons nous attarder à faire. De cette façon, voyons ce que dit Maurice Séguin du fonctionnement des deux nationalités fondatrices du Canada, les Canadiens français et les Anglo-britanniques, après l'Union législative de 1840 et jusqu'à aujourd'hui dirions-nous, où les Québécois survivent toujours, annexés et provincialisés, dans l'Amérique du Nord britannique devenue le Canada contemporain se voulant multiculturaliste post-1982. Au cours des années 1960, Maurice Séguin évoque cet état de fait :

Cette seule solution, que personne ne pouvait refuser, LaFontaine et ses successeurs l'accepteront très facilement. Ils l'accepteront avec un certain enthousiasme même, puisqu'ils y trouvent l'application du principe fédéraliste qui, pour eux, ne comporte pas d'inconvénients majeurs. La capitulation de Vaudreuil avait mené infailliblement à la capitulation inconsciente de LaFontaine, capitulation nécessaire, explicable même, mais qui n'en demeure pas moins une capitulation. Tout un peuple est forcé de vivre et accepter de vivre en minorité, sous une majorité étrangère, sans pouvoir mesurer la gravité de la situation⁸.

Lorsque Éric Bédard traite de la pensée économique des Réformistes, il associe sans les nuances et l'approfondissement que cela mériterait, la pensée de l'ensemble de l'École de Montréal, composée principalement et d'abord des historiens Maurice Séguin, Michel Brunet et Guy Frégault, à la seule théorie de Brunet, au surplus quelque peu décontextualisée, nous semble-t-il, quant à l'agriculturisme. Il s'agirait d'une « philosophie qui idéalise le passé, condamne le présent et se méfie de l'ordre social moderne. C'est un refus de l'âge industriel contemporain qui s'inspire d'une conception statique de la société »⁹. Au contraire de cet agriculturisme qu'il évoque néanmoins, Maurice Séguin affirme qu'il « faut tenir compte de cette pensée dite progressiste [de la fin des années 1840] qui proclame l'importance de l'industrie et du commerce »¹⁰. Compte tenu « de sa situation géographique et de ses ressources naturelles, le Québec, dit-on couramment vers 1850, a une vocation industrielle »¹¹. Nous voici bien loin des « hypothèses de l'école de Montréal [qui] insiste sur "agriculturisme" de la pensée canadienne française »¹².

La lucidité du séguinisme

Ce que Maurice Séguin tente de faire comprendre par contre, c'est que c'est à cette époque que l'illusion progressiste, menant au *fédéralisme-optimiste*, comme il le disait bien¹³, prend définitivement forme. Voyons le résumé qu'il en fait et comment ce passage est toujours d'une brûlante actualité à certains égards.

On peut donc soutenir que, vers 1846, la pensée ou l'illusion progressiste est complètement formulée. Pour cette école, le problème d'émancipation politique est réglé. Grâce au fédéralisme, il y a égalité politique avec le Canada anglais. Un grave problème économique subsiste, dangereux au point de menacer d'assimilation. Cependant, tout peut être réparé, si les Canadiens français veulent bien se servir de leurs talents. Cette pensée progressiste de 1846 devient le credo national, la doctrine traditionnelle – aujourd'hui plus que centenaire – de l'immense majorité de ceux qui, se croyant à l'avant-garde, prétendent que le Canada français a obtenu une autonomie politique suffisante pour parfaire, s'il le veut, son autonomie économique, sociale et culturelle. Il faudra près de 90 ans à la pensée adverse pour ébranler ce vieux credo national¹⁴.

Il faut savoir que pour Séguin, les Canadiens français sont depuis la Conquête de 1760 (une défaite fondamentale, comme il le dit), un peuple annexé d'abord soumis aux Britanniques, puis par la suite à leurs ressortissants, les Canadiens anglais. Pour lui en effet, « l'histoire politique du Canada français ne se comprend bien qu'en tenant compte de ce désastre inévitable en deux temps, annoncé en 1760 par la colonisation anglaise et consolidé en 1840 par l'union des forces anglaises »¹⁵.

Dans cette perspective, il est clair que la Conquête opéra un double effet chez les Canadiens français, tous deux néfastes au développement de ce peuple pas encore parvenu à maturité. D'abord, elle limite ses activités économiques autrefois variées à une seule grande activité, l'agriculture. La perte de l'élite d'affaires en particulier et le manque chronique d'accès au capital de risque métropolitain constituent des éléments explicatifs à cet état de fait. Ensuite, phénomène connexe et aggravant, la Conquête, encore une fois confirmée par l'union forcée de 1840, fait subir à ce qui est aujourd'hui le Québec une subordination politique, économique et culturelle aux mains de ceux qui allaient bientôt devenir des Canadiens anglais et qui établissent des structures économiques et politiques au-dessus des leurs.

Dans l'optique de l'auteur des *Normes* structurant le néo-nationalisme¹⁶, il s'agit là d'une annexion porteuse d'oppressions essentielles appauvrissantes et accompagnées, surtout au long des premières générations, d'une série d'oppressions accidentelles qui, bien que parfois graves, demeurent toutefois secondaires. De plus, les *Normes* nous indiquent que pour toute nation, et à plus forte raison lorsqu'elle est encore à un stade de développement somme toute embryonnaire, l'annexion politique et économique

en se conjuguant s'amplifient et influent ainsi de façon importante sur tous les autres aspects de la société civile.

Aussi, les différentes formes d'oppressions essentielles que subit la nation annexée, en la privant de son agir (par soi) qui est source d'enrichissement, l'appauvrissent en théorie un peu plus chaque jour. De cette façon, la nation indépendante, en agissant (par soi) à la place de la nation annexée, s'enrichit continuellement en termes d'initiatives et d'expériences acquises, entre autres.

Du point de vue des *Normes* de Séguin, l'Acte d'union marque le point final à toute prétention de la nation canadienne-française de mener à sa nécessaire finalité son nationalisme, c'est-à-dire à l'indépendance. Une fois unie au Haut-Canada, il faudra ensuite peu d'années pour que la nation canadienne-française adhère au fédéralisme véritable. L'analyse que fait Séguin du fédéralisme et des nationalités constitue le point le plus important du système des *Normes*. Il s'intitule *Sociologie du national*. C'est probablement là qu'on retrouve le plus clairement la vision de Séguin quant à l'histoire nationale des Canadiens français surtout et aussi, par interaction inévitable, des Canadiens anglais. C'est, de l'aveu même de Séguin, un des deux aspects majeurs, avec la colonisation, du système des *Normes*¹⁷.

Maurice Séguin soutient qu'il est pour lui tout à fait impossible qu'il y ait égalité de pouvoirs et de possibilités dans une véritable union fédérale entre la nation majoritaire et la nation minoritaire. En conséquence, une nationalité ne maîtrisant qu'une province est annexée. De plus, «on ne doit pas s'imaginer que la nation minoritaire sera *libre* quand le central sera moins fort; elle sera un *peu moins pas libre*»¹⁸.

En fait, Séguin affirme qu'une véritable union fédérale est appauvrissante pour la nation minoritaire, car elle la prive de son agir collectif dans tous les aspects puisqu'elle est chapeauté par la nation majoritaire. Il s'agit là d'une oppression essentielle, tout particulièrement aux niveaux politique et économique. Mais cela se vérifie même au plan culturel d'une nation minoritaire qui a le contrôle apparent des principales institutions la constituant sur le territoire, ou province, où elle est majoritaire. Car la juxtaposition des facteurs fait que la culture «est intimement liée au politique d'abord et à l'économie ensuite»¹⁹.

En fait, on doit savoir que pour Séguin l'indépendance est un bien en soi qui se doit d'être théoriquement toujours recherché par une nation annexée. Mais il peut cependant arriver qu'une nation ne puisse prétendre logiquement à l'indépendance et alors le fédéralisme doit être considéré par la nation minoritaire comme un outil imparfait, mais tout de même concret, lui permettant d'assurer sa survivance même si elle est en partie privée de son agir collectif.

Il ne faut pas oublier qu'il existe à l'intérieur de tout état fédéraliste toute une série de nations annexées qui n'ont pas la force leur permettant

de revendiquer avec succès la possession d'un territoire qui leur soit propre et à plus forte raison encore une province. Lorsqu'une nation possède une province, comme la nation québécoise contemporaine, elle le doit à la force de son nationalisme, mais surtout à la force du nombre sur un territoire donné. Car la nation majoritaire, les Canadiens anglais dans le cas qui nous occupe, qui consent une province à une nation minoritaire le fait, si l'on peut dire, à son corps défendant. Car ce faisant, la nation minoritaire se trouve à brimer d'une certaine façon le nationalisme de la nation majoritaire. Même si, nous dit Séguin, l'apport global de la nation minoritaire enrichit, par sa présence et par l'addition de ses ressources, la nation majoritaire. Cette dernière a tout intérêt à affaiblir la nation minoritaire en vue de l'assimiler. L'étude des *Normes* nous illustre que le système fédéral, appauvrissant la nation minoritaire un peu plus chaque jour, est très efficace dans ce sens-là. D'ailleurs, l'annexion ou la provincialisation sont les avenues qui mènent à l'assimilation si toutefois cette dernière « doit se produire ». Mais l'annexion peut aussi être une « situation permanente »²⁰.

D'un autre côté, une nation minoritaire peut être mal ou bien annexée. Si elle est bien annexée, elle aura l'avantage sur bien d'autres nationalités de pouvoir profiter de structures nationales limitées (province) et de pouvoir vivre sa propre vie, restreinte, dans les divers aspects de la société civile. Il est clair qu'il y a de très grandes nuances à l'intérieur du cadre de ce que l'on peut appeler les nations annexées. Il eut sans doute été souhaitable que Maurice Séguin subdivise de façon plus formelle sa notion de l'annexion. À ce niveau, l'interprétation des *Normes* en serait facilitée.

Cette parenthèse étant faite, il demeure que selon les *Normes* de Séguin, l'annexion est définitivement une situation tragique pour une nationalité. Si on pousse le raisonnement séguiniste à sa limite logique, la nation canadienne-française, provincialisée à l'intérieur de la fédération canadienne, est condamnée à la médiocrité perpétuelle. Vu de cette façon, il est loin d'être surprenant que certains en soient venus à caractériser d'histoire noire et pessimiste le séguinisme.

Effectivement, par rapport à l'historiographie traditionnelle, l'interprétation que fait Séguin de l'histoire de la nation canadienne-française est bel et bien une morosité à inquiéter les plus optimistes. Il appert que Séguin ne pouvait accepter l'interprétation séculaire, qui prétend que le fait que les Canadiens français possèdent une province à l'intérieur de la Confédération canadienne suffit à protéger leur épanouissement aux plans politique, culturel et même économique pour peu qu'ils veuillent bien prendre les bouchées doubles afin de rattraper le retard accumulé. Séguin s'opposait féroce à cette façon de voir l'histoire canadienne-française devenue québécoise. Ceux qui ont suivi ses cours peuvent en témoigner.

Il est même fort évident que la conception du système de *Normes* eut, dans l'esprit de son auteur, pour but d'opposer une conception théorique articulée et structurée à cette interprétation historique nationale beaucoup trop largement véhiculée à son goût et, ce qui est bien pire de son point de vue, ancrée dans les esprits de façon aussi profonde que tenace. Dans son optique, conserver sa langue, sa religion, sa culture et son autonomie politique interne sont des objectifs louables bien sûr, mais qui ne pourraient être comparés au bien irremplaçable que constitue l'indépendance nationale pour une collectivité nationale.

Séguinisme et réformistes

Tout ceci nous ramène à Éric Bédard et à ses Réformistes. S'il veut se situer par rapport à l'École de Montréal, il devrait d'abord se pencher sur la pensée de Maurice Séguin et idéalement le faire en profondeur. Ce faisant, Bédard se rendrait fort probablement compte que la pensée des Réformistes, et tout particulièrement leur pensée économique, traduit une perspective fédéraliste. De ce point de vue, il n'exprime aucun jugement critique et démontre encore moins en quoi cette pensée traduit un tel point de vue, que l'on se positionne dans une posture d'analyse de milieu du XIX^e siècle ou du début du XXI^e... Quand on est historien et que l'on se veut nationaliste et souverainiste, c'est le genre de chose qu'il serait souhaitable de fouiller et de mettre en lumière. Ainsi, la façon dont Bédard éclaire la pensée d'un Étienne Parent est par exemple révélatrice de ce qui précède.

Dès lors, estime Parent, la grande mission qui attend la « nouvelle génération » est essentiellement de nature économique. C'est sur ce nouveau terrain que les Canadiens français doivent désormais combattre, car leur « machine gouvernementale est maintenant régulièrement organisée, c'est-à-dire que les principes qui doivent régler le fonctionnement sont arrêtés et reconnus [...] Des hautes théories gouvernementales, [la lutte] est descendue aux questions d'intérêt matériel²¹.

Dans la même veine, l'éclairage mis sur des aspects des visées de Joseph-Édouard Cauchon ou de George-Étienne Cartier va dans le même sens. Pour eux, des « hommes politiques éclairés doivent mettre fin à cette situation gênante, sortir les habitants de cette apathie apparente, de cette "routine" paresseuse qui marginalise les Canadiens français sur le plan économique »²². Et Bédard de renchéir, par le relais d'Étienne Parent : désormais [...], ce ne sera plus au-dehors que l'on ira chercher les ennemis de la prospérité publique, mais au-dedans »²³.

Lorsque Éric Bédard illustre les difficultés qu'éprouvent les Canadiens français à trouver des capitaux, il se sert là encore de la pensée d'Étienne Parent pour qui « il suffira d'épargner et de travailler dur pour accumuler le pécule nécessaire pour réaliser »²⁴ le développement d'infrastructures

économiques pertinentes. Maurice Séguin observe aussi ce même schème explicatif chez le journaliste :

Et Parent d'expliquer toute l'infériorité économique canadienne-française dans les grandes affaires, par la négligence criminelle de l'élite au lendemain de la conquête et pour les générations suivantes, par la paresse des Canadiens français et leur ignorance de l'économie politique²⁵.

Éric Bédard aurait pu s'appuyer aussi sur la pensée de Séguin lorsqu'il observe les difficultés rencontrées par les Réformistes quand ils constatent que « l'accès aux capitaux [...] requiert plus que les épargnes des particuliers »²⁶. Il eut sans doute ainsi mieux compris la problématique d'ensemble à laquelle sont soumis ces hommes de bonne volonté du milieu du XIX^e siècle. Pour ce qui est des capitaux, Séguin répétait que les Canadiens français n'y avaient, à toutes fins pratiques, plus accès, les empêchant ainsi d'investir après la *Défaite* de 1760. Les domaines économique, politique et culturel étant encore une fois intimement liés pour Séguin, la situation globale menant à 1867, puis à 1982 et à 2010 à certains égards, pourraient se résumer ainsi et mérite d'être répétée, puis approfondie :

L'histoire politique du Canada français ne se comprend bien qu'en tenant compte de ce désastre inévitable en deux temps, annoncé dès 1760 par la colonisation anglaise et consolidé en 1840 par l'union des forces anglaises. Lancés à la conquête de l'indépendance, du séparatisme, les Canadiens français sont tombés dans l'annexion sous l'union législative, et c'est à partir de cette position qu'ils remontent légèrement vers une annexion mieux délimitée sous une union fédérale de type très centralisé. L'union fédérale de 1867 n'est que l'union législative de 1840 améliorée en ce qui concerne les concessions locales faites aux Canadiens français, mais également consolidée en ce qui a trait à la prépondérance britannique dans l'exercice des grands pouvoirs. Nulle égalité de faits entre les deux nationalités, nulle égalité de droits. L'union fédérale de 1867 n'est pas un échec. Elle recouvre avec exactitude la réalité sociale. Elle est l'expression constitutionnelle d'un échec colonial d'une part, et d'une réussite coloniale d'autre part²⁷.

En somme, il faut éviter de penser qu'il suffit à une collectivité de contrôler imparfaitement un ou quelques-uns des secteurs névralgiques de la vie en société, pour qu'elle puisse véritablement prétendre, en 1850 comme aujourd'hui, au statut véritable de nation. La réussite est tributaire du contrôle de l'agir (par soi) collectif dans tous les aspects, directement²⁸. « La réussite "normale" d'une nation consiste [donc] à être suffisamment maître chez soi politiquement, économiquement et culturellement. L'échec réside dans le fait d'être dominé par une autre nation. Mais le succès est exceptionnel, puisque seulement une minorité [...] d'États-nations [atteignent] le statut de nation indépendante »²⁹. La façon dont Éric Bédard amorce la conclusion de ce chapitre de nature économique confirme qu'il

n'a pas compris cette structure explicative proposée par Séguin, si tant est qu'il s'y soit penché: «Avec l'obtention du gouvernement responsable, les institutions politiques n'ont plus à être débattues, ni remises en question. Avec les Réformistes au pouvoir, les Canadiens français ont obtenu gain de cause»³⁰. Plus probante est sa façon de rendre la complémentarité voulue par ces hommes d'action entre agriculture et industrie, complétée par un nécessaire relèvement de l'éducation.

Les réformistes n'opposent pas l'agriculture à l'industrie; ils ont le sentiment – sinon la conviction – que ces deux activités économiques sont complémentaires. L'agriculture n'est donc pas – pas encore – un bouclier contre la décadence urbaine, ni un pis-aller pour une nationalité résignée, mais une *étape* d'un développement nécessaire. C'est pour relever ce défi économique que les réformistes souhaitent réformer l'éducation, afin que les agriculteurs puissent recevoir une formation mieux adaptée, plus pratique³¹.

Approfondir Séguin aurait aussi permis à l'auteur de beaucoup mieux étayer, par exemple, la façon de terminer ce chapitre. «Ajoutons que si, plus tard, l'infériorité économique des Canadiens français saute aux yeux, ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas fait l'effort de penser les nouvelles réalités économiques qui apparaissent durant la première moitié du XIX^e siècle»³². Alors, c'est pourquoi?

Conclusion

Ce serait «le structuralisme de Maurice Séguin et, plus globalement, la migration de la question nationale de l'histoire vers la sociologie»³³ qui rendraient compte de la perte d'importance relative de l'histoire politique au profit de l'histoire sociale et culturelle au Québec depuis une génération, selon Éric Bédard. *A contrario*, ce n'est pas de cette façon que les choses doivent être comprises. Le «structuralisme» de Maurice Séguin est plutôt une approche lucide, réaliste et d'une grande profondeur pour comprendre une foule de questions relatives au destin national du Québec-Canada, tout particulièrement.

Quand l'on désire infléchir ce destin, il faut d'abord en connaître les principales prémisses historiques et... historiographiques, nous semble-t-il. Mais Éric Bédard désire-t-il *véritablement* contribuer à infléchir ce destin ou un simple nationalisme bon teint lui suffit-il? «Serait-il bon ententiste?»³⁴, comme se le demande Serge Gagnon avec justesse lorsqu'il met en relief que l'auteur «corrige Brunet (p. 72) et Séguin dont les interprétations ont nourri la pensée souverainiste»³⁵? Malgré cela, ne soyons pas trop durs. Le travail d'historien besogneux de Bédard demeurera une source de renseignements et de références en ce qui touche cette époque réformiste. Ce n'est pas rien et c'est même une belle réussite en tant que tel.

Notes et références

1. Éric Bédard, *Les Réformistes*, Boréal, Montréal, 2009, 415 p.
2. Jean Lamarre, *Le devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin*, Guy Frégault et Michel Brunet 1944-1968, Septentrion, Sillery, 1993, 562 p.
3. Pierre Tousignant, « La genèse de l'interprétation du maître à penser de l'École néo-nationaliste », dans Robert Comeau (dir.), *Maurice Séguin, historien du pays québécois*, VIb éditeur, Montréal, 1987, p. 62-71.
4. É. Bédard, *op. cit.*, p. 410.
5. *Ibid.*, p. 395.
6. *Ibid.*, p. 30.
7. *Idem.*
8. Maurice Séguin, *L'idée d'indépendance au Québec, genèse et historique*, Boréal express, Trois-Rivières, 1968, p. 35-36.
9. Michel Brunet, *La présence anglaise et Les Canadiens*, Beauchemin, Montréal, 1958, p.119. Passage cité dans É. Bédard, *op. cit.*, p. 130.
10. M. Séguin, *op. cit.*, p. 41.
11. *Ibid.*, p. 41-42.
12. É. Bédard, *op. cit.*, p. 130. Nous soulignons.
13. L'auteur a suivi des cours de Maurice Séguin : en 1982 et le tout dernier qu'il ait offert, quelques mois avant sa mort, à l'hiver-printemps 1984.
14. M. Séguin, *op. cit.*, p. 43.
15. *Ibid.*, p. 36.
16. *Les normes de Maurice Séguin, le théoricien du néo-nationalisme*, Guérin, Montréal, 1999, 273 p.
17. Robert Comeau (dir.), *Maurice Séguin, historien du pays québécois*, VIb éditeur, Montréal, 1987, p. 157.
18. *Ibid.*, p. 159.
19. *Ibid.*, p. 161.
20. *Ibid.*, p. 166.
21. É. Bédard, *op. cit.*, p. 132. La citation reprise est celle d'Étienne Parent, « Importance de l'économie politique », dans Jean-Charles Falardeau. *Étienne Parent, 1802-1874*, La Presse, Montréal, 1975, p. 133.
22. É. Bédard, *op. cit.*, p. 133.
23. *Ibid.*, p. 134. Citation d'Étienne Parent, « Du travail chez l'homme », dans Jean-Charles Falardeau, *op. cit.*, p. 166.
24. É. Bédard, *op. cit.*, p. 156.
25. M. Séguin, *L'idée d'indépendance...*, *op. cit.*, p. 40.
26. É. Bédard, *op. cit.*, p. 157.
27. M. Séguin, *L'idée...*, *op. cit.*, p. 36.
28. R. Comeau, *op. cit.*, p. 140.
29. Félix Bouvier, « Invitation à lire ou à relire Maurice Séguin », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 5, no. 3, printemps-été 1997, p. 98.
30. É. Bédard, *op. cit.*, p. 166.
31. *Ibid.*, p. 166-167.
32. *Ibid.*, p. 167.

33. Éric Bédard, « Regarder par-delà les sources », *Arguments*, vol. 12, no. 2, 2010, p. 106.
34. Serge Gagnon, « Bédard, Éric, *Les réformistes* », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 18, no. 3, printemps-été 2010, p. 294.
35. *Idem.*